

ETAT-MAJOR DE LA MARINE : *secrétariat central ; secteur "bulletin officiel"*.

ERRATUM à l'instruction n° 140/DEF/EMM/PRH du 17 novembre 2006 (BOC N° 9, 2007, texte n° 34 ; BOEM 321) relative à la progression professionnelle des officiers de la spécialité de contrôleur des opérations aériennes.

Du 5 juin 2007

NOR D E F B 0 6 5 2 5 8 4 Z

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 321.2.

Référence de publication : BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 85.

Dans l'entre-deux barres, rubrique « texte abrogé », corriger pour lire :

Instruction n° 247/DEF/DPMM/EG du 27 septembre 1995 (BOC, p. 4728 ; BOEM 321 et mention au BOEM 590).